

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 30/01/2025 Date d'affichage : 30/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE (arrivé à 20h16 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (arrivé à 20h18 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thibault PUGNAT (pouvoir à M. François PARIS), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE)

Secrétaire de séance : M. Fabrice DEVERLY

Délibération du Conseil Municipal n°2025-008

CLASSEMENT COMMUNE TOURISTIQUE

- Demande de renouvellement du classement auprès de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 avril 2019 relatif aux communes touristiques et aux stations classées ;

Vu l'arrêté préfectoral N° PREF-DCI-BCAR-2024-1355 en date du 19 décembre 2019 classant l'office de tourisme de CORDON ;

Le classement de Cordon en commune touristique arrive à terme en mars 2025.

Dans le prolongement du reclassement de Cordon Tourisme en catégorie II le 23 décembre 2024, il convient donc de solliciter le reclassement de la commune.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

APPROUVE le dossier de demande de dénomination de commune touristique annexé à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,

mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 10 février 2025

Le Maire

M. François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le :

Affiché le : 13 FEV. 2025

13 FEV. 2025

Le Secrétaire de Séance,

M. Fabrice DEVERLY